



Mamoudzou, le 23 juin 2023

Arrêté n° ~~270~~ du 23 juin 2023 portant la liste des admis au du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, session 2023

## LE RECTEUR

### DIVISION DES EXAMNES ET CONCOURS

#### Bureau des concours

**VU** le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

**VU** l'arrêté du 10 février 2017 modifié par l'arrêté du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de la formation spécialisée et de la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

**VU** la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

**VU** le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Jacques MIKULOVIC, professeur des universités de classe exceptionnelle, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

## ARRÊTÉS

**Article 1** : les enseignants dont les noms figurent sur la page annexe, par ordre alphabétique, sont déclarés admis à la session 2023 du CAPPEI ;

**Article 2** : Le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté ;



**RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Liste des candidats admis au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de  
l'Éducation Inclusive.**

**Parcours SEGPA 1<sup>er</sup> degré**

BOURHANE

Abdoul-Hamid

HABOUCH

Mjide

MABILOTTE

Franck

**Parcours ULIS 1<sup>er</sup> degré**

CHARIKANE

Nayla

TITAH

Mathieu

**P/Le Recteur  
Chef de la Division des Examens et Concours**

**Denis CLAVEL**